

Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
de PICARDIE

PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À FROISSY (60)
MAÎTRE D'OUVRAGE : OPAC DE L'OISE
AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
SUR L'ETUDE D'IMPACT

Synthèse de l'avis

Le projet d'opération de construction de logements et de commerces est entrepris à l'initiative de l'office public d'aménagement et de construction (OPAC) de l'Oise sur la commune de Froissy. D'une superficie de 4500 m² environ, au centre du bourg, il est situé entre la rue de Provinlieu, la mairie et le chemin dit de la mare. Il se compose de deux bâtiments d'habitation collective comprenant 28 logements (T2 à T4) avec locaux commerciaux au rez-de-chaussée en marge sud (face à la mairie), de 4 logements individuels sur la frange nord-ouest et de places de parking végétalisées.

Les enjeux environnementaux, pour ce projet, concernent essentiellement la gestion des eaux pluviales et des eaux usées, notamment leur collecte et leur traitement, la prise en compte des enjeux de composition et d'intégration paysagère et le cadre de vie des habitants.

L'étude d'impact est globalement de bonne qualité. Elle répond à la plupart des enjeux environnementaux du territoire compte tenu de la nature du projet. Elle présente une analyse des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales et propose des mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet.

Toutefois, l'étude ne présente pas d'évaluation des incidences Natura 2000 complète conforme à l'article R.414-23 du code de l'environnement.

L'analyse de la compatibilité du projet avec le SDAGE Seine-Normandie n'est pas abordée et l'analyse sur la gestion de l'eau pas suffisamment aboutie.

L'autorité environnementale recommande de :

- compléter l'évaluation des incidences Natura 2000, en y incluant les résultats de l'étude prévue sur les chiroptères;
- développer les incidences du projet sur la gestion de l'eau.

L'intégration environnementale du projet a été prise en compte dès sa conception et a ainsi permis de répondre à la plupart des enjeux identifiés (cadre de vie des habitants, paysages, impacts sur le milieu naturel).

Amiens, le **14 AOUT 2012**

Pour le Préfet de Région absent
et par délégation
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



Pierre GAUDIN